

Comment faire valider sa formation?



Petit guide pour la validation des diplômes et de
l'expérience professionnelle acquis à l'étranger



INTEGRATIONSVERKET

Vous qui avez une formation de l'enseignement supérieur acquise à l'étranger, ceci vous intéresse.

Ce feuillet d'information vous est destiné, à vous qui avez une formation de l'enseignement supérieur acquise à l'étranger et / ou une expérience professionnelle acquise à l'étranger et qui voulez que vos compétences soient reconnues. Cette évaluation implique que vos connaissances pourront être examinées et comparées à celles données par les formations suédoises équivalentes et aux exigences professionnelles suédoises. À la suite de cette évaluation, vous recevrez une décision de qualification ou une autre forme d'attestation de qualification que vous pourrez ensuite utiliser lorsque vous chercherez un emploi ou une formation. Cette décision est avant tout destinée à votre orientation professionnelle, il est recommandé aux employeurs et aux organisations syndicales de tenir compte de cette attestation lorsqu'ils embauchent du personnel.

Dans les pages qui suivent, nous allons vous indiquer à qui il faut vous adresser et les démarches à accomplir pour que vos diplômes soient validés. Si vous avez un diplôme d'un pays de l'EEE ou de l'UE *, des règles particulières s'appliquent partiellement. Vous les trouverez décrites en page 9.

Vous devez vous procurer un formulaire de demande

Si vous désirez avoir votre diplôme reconnu, vous devez tout d'abord vous adresser à l'une des administrations suivantes :

- Agence nationale pour l'emploi (Arbetsförmedlingen),
- Centre d'accueil des réfugiés (Flyktingförläggning),
- Conseiller en orientation scolaire et professionnelle des

* Pays de l'UE: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grande Bretagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-bas, Portugal, Suède.

Pays de l'EEE: Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse.

- lycées et de l'enseignement des adultes (Studie- och yrkesvägledare),
- Conseiller d'orientation de l'enseignement supérieur (Studievägledare),
 - Accueil communal des réfugiés (Kommunal flyktingmottagning) ou
 - Bureau des immigrants (Invadrarbyrå).

Dans ces services vous pourrez être aidés pour remplir le formulaire de demande spécifique qui doit être utilisé. L'administration à laquelle vous devrez ensuite adresser votre demande dépend de la nature de votre profession. Dans les pages qui suivent, vous pourrez voir quelles sont les administrations responsables des différentes professions. Vous pourrez également demander des informations sur ce sujet lorsque vous retirerez votre formulaire de demande.

Joindre à la demande les diplômes, les certificats et leur traduction

En même temps que le formulaire de demande vous devrez envoyer des copies certifiées conformes des attestations d'examen, des diplômes et des listes des sujets étudiés dans la langue d'origine et les traductions faites par un traducteur autorisé. Attention : si la langue d'origine est l'allemand, l'anglais, le français, ou l'une quelconque des langues nordiques (danois, finnois, islandais ou norvégien) vous n'avez pas besoin d'adresser de traductions. Si vous avez d'autres informations sur votre formation, par exemple le programme des études, vous devrez également les joindre. Elles seront utiles ensuite lors de la validation de la formation.

Traitement de la demande

Quelle est la durée d'une évaluation et de quelle façon est-elle traitée ? Cela varie entre les différentes administrations. Parfois, vous devrez subir des épreuves théoriques et pratiques, suivre des stages ou une formation complémentaire. Mettez-vous en rapport avec l'administration qui est responsable de l'évaluation pour des renseignements plus précis.

1. *Traduire vos diplômes ou certificats.* Si vos documents sont écrits dans une autre langue que l'allemand, l'anglais,

l'espagnol, le français ou l'une quelconque des langues nordiques, vous devez faire traduire vos diplômes par un traducteur autorisé. Vous pouvez le faire facilement en confiant vos documents à un bureau de traduction, vous trouverez leurs adresses dans les pages jaunes de l'annuaire du téléphone. L'association des traducteurs autorisés fournit les adresses de traducteurs que vous trouverez sur la page d'accueil de l'association <http://www.eurofat.se>. Vous pouvez vous adresser à l'Agence pour l'emploi pour demander dans quelle mesure vous pouvez être aidé et recevoir une aide pour couvrir les frais de traduction.

2. *Remplir la demande.* N'oubliez pas de joindre toutes vos attestations de diplômes et les certificats de travail !
3. *Formations complémentaires.* Suivant la profession pour laquelle vous demandez la validation, vous pourrez être obligé de passer un examen théorique et pratique ou de suivre des formations complémentaires.
4. *Délai d'attente.* La durée du traitement est variable. Prenez contact avec l'administration responsable pour des informations sur ce sujet.
5. *Lorsque la réponse vous parvient.* La réponse contient soit une décision ou attestation de qualification, soit un rejet avec renvoi vers une formation complémentaire.

La décision est une comparaison entre la formation étrangère et la formation suédoise correspondante la plus proche et pourra servir d'orientation pour l'employeur.

Reconnaissance des diplômes universitaires et des diplômes de qualification professionnelle pour les enseignants – Direction nationale de l'enseignement supérieur (Högskoleverket)

Dans la plupart des cas, c'est la Direction nationale de l'enseignement supérieur qui est habilitée pour recevoir votre demande. C'est cette administration qui traite les questions des formations acquises à l'étranger qui donnent droit à un diplôme mais dont la profession ne nécessite pas d'autorisation d'exercer.

C'est elle également qui s'occupe des professions d'enseignant. La Direction nationale de l'enseignement supérieur peut également répondre aux questions sur les formations dans les différents pays si un employeur ou une administration le leur demande.

Vous qui voulez avoir une évaluation de la qualification que représente votre certificat étranger d'aptitude à l'enseignement devez payer un droit, les autres évaluations sont gratuites. Pour qu'une attestation de qualification puisse être délivrée, il est nécessaire que la formation étrangère pour les enseignants soit comparable avec l'ancienne ou l'actuelle formation suédoise pour les enseignants. L'expérience professionnelle peut aussi être prise en compte. En plus de cela, il est nécessaire de posséder des diplômes de suédois qui correspondent au niveau du lycée, par exemple suédois B, suédois comme deuxième langue B, TISUS-test (Test de suédois pour les études universitaires).

Pour la qualification pour l'enseignement supérieur suédois et l'université suédoise – Agence nationale de services aux établissements d'enseignement supérieur (Verket för högskoleservice/VHS)

Si vous avez besoin que votre formation soit évaluée pour pouvoir commencer une formation dans l'enseignement supérieur suédois, vous devez vous adresser à l'Agence nationale de services aux établissements d'enseignement supérieur. Ces évaluations donnent des informations sur les qualifications fondamentales et particulières et sont basées sur les notes finales obtenues au lycée. Si vous avez étudié à l'université ou dans un établissement équivalent, dans votre pays d'origine, les notes que vous avez obtenues peuvent, elles aussi, être très importantes lors de l'évaluation.

Vous n'avez pas besoin d'une évaluation d'une formation préalable pour demander une place dans une université ou dans l'enseignement supérieur en Suède, mais si vous avez fait faire une évaluation, il est bon de la joindre lorsque vous demandez une place à l'université. L'évaluation donne également des informations sur les qualifications, diplômes ou certificats que votre formation acquise à l'étranger vous donne pour votre demande. L'évaluation par VHS est gratuite.

Formations pour la santé et les soins, acquises à l'étranger, pour des professions réglementées – Direction nationale de la santé et des affaires sociales (Socialstyrelsen/SoS)

Si vous avez une formation dans le domaine de la santé et des soins, c'est la Direction nationale de la santé et des

affaires sociales qui est chargée de l'évaluation. Cette administration fait passer un examen de compétence, décide des conditions d'autorisation d'exercer et délivre ensuite l'autorisation d'exercer. Suivant le pays dans lequel vous avez suivi votre formation, il peut vous être demandé un complément de formation, soit dans un programme particulier complémentaire de formation offert par la Direction nationale de la santé et des affaires sociales, soit par des cours de l'enseignement supérieur. Il est important de savoir que la Direction de la santé et des affaires sociales évalue seulement les formations terminées. Si vous avez seulement une formation incomplète commencée dans votre pays d'origine ou des diplômes dont vous ne pouvez pas justifier, vous devez à la place suivre une formation complémentaire dans l'enseignement supérieur.

Voici les professions pour lesquelles Socialstyrelsen est concerné :

Professions exigeant une autorisation d'exercer:

Pharmacien
Thérapeute du travail
Sage-femme
Chiropracteur
Orthophoniste
Médecin
Napravate
Opticien
Psychologue
Psychothérapeute
Préparateur en pharmacie
Infirmière, infirmier spécialisé en radiographie
Kinésithérapeute
Physicien d'hôpital
Infirmière et infirmier
Hygiéniste dentaire
Dentiste

Professions dont le titre est protégé mais qui ne nécessitent pas une autorisation d'exercer

Audionome
Analyste biomédical
Diététicien
Ingénieur orthopédiste

Le demandeur doit s'adresser à la Direction nationale de la

santé et des affaires sociales pour des renseignements concernant les droits éventuels à acquitter.

Professions vétérinaires – Direction suédoise de l'agriculture

La Direction suédoise de l'agriculture (Statens Jordbruksverk/SJV) délivre, en collaboration avec l'Université suédoise des sciences de l'agriculture l'autorisation d'exercer pour les vétérinaires ayant acquis leur diplôme à l'étranger. Ceci a lieu principalement après une formation complémentaire pour les vétérinaires étrangers (TUVE). La formation comprend des cours, des stages, des examens théoriques et pratiques ainsi que des stages professionnels. Avant que vous puissiez commencer à suivre ces cours, il faut que vous ayez eu des résultats satisfaisants au cours de suédois pour les soins et la santé (Sjukvårdssvenska 2).

Officier de marine et autres professions maritimes – Administration maritime suédoise (Sjöfartsverket)

Vous qui avez une formation d'officier de marine ou une profession identique, vous devez vous adresser à l'Administration maritime suédoise. Cette administration évalue les diplômes de capitaine de navire, chef pilote, pilote, chef mécanicien, 1er mécanicien et mécanicien. La formation précédente devra au moins être conforme aux dispositions réglementaires de la Conférence internationale sur la navigation maritime, convention révisée en 1995, sur les normes pour la formation, la certification et la tenue des quarts pour les gens de mer (STCW 95). N'oubliez pas que pour travailler comme capitaine de navire sur un navire suédois, il faut être de nationalité suédoise. L'évaluation est gratuite.

Métiers de l'aviation – Administration nationale de l'aviation civile

L'Administration nationale de l'aviation civile (Luftfartsverket/LFV) valide les formations des métiers de l'aviation, c'est à dire : pilote de l'aviation commerciale et technicien de l'aviation civile. Pour les pilotes de l'aviation commerciale, les règles suivantes sont appliquées: l'Inspection de l'aviation civile reconnaît les certificats

étrangers en règle, pour des services limités dans le temps, à condition que la personne qui possède ce certificat remplisse les exigences qui sont imposées pour un certificat suédois. Dans certains cas, il est exigé une documentation, une expérience et une formation complémentaires.

En ce qui concerne le certificat de technicien de l'aviation civile, certains certificats sont reconnus directement, sans qu'il soit besoin de formation complémentaire. Cela est valable pour les certificats nationaux de technicien, qui sont délivrés par les autorités norvégiennes et danoises, certificats appelés JAR 66 AML.

Si vous venez d'un pays de l'EEE ou de l'UE

Les formations acquises dans des pays de l'EEE ou de l'UE sont validées suivant d'autres règles. La Suède et les autres pays de l'Union européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse sont compris dans la directive de la communauté européenne qui concerne la reconnaissance des formations et des compétences professionnelles dans les professions réglementées. Les professions réglementées nécessitent, d'après la loi, d'avoir une autorisation d'exercer, une carte professionnelle ou une autorisation similaire pour pouvoir exercer cette profession. Cela concerne par exemple les pharmaciens, architectes, sages-femmes, médecins etc. Le principe de base est que la personne qui est qualifiée pour exercer une profession dans son pays d'origine est également qualifiée pour l'exercer dans les autres pays de l'UE ou de l'EEE.

Si vous avez une formation acquise dans un pays de l'UE ou de l'EEE et que vous désirez travailler dans une profession réglementée en Suède, vous devez faire une demande d'attestation de qualification ou de compétence auprès de l'administration compétente. Voir la liste ci-dessous. Vous pouvez obtenir des informations plus détaillées sur l'administration à laquelle vous devez vous adresser auprès de la Direction nationale de l'enseignement supérieur (Högskoleverket), www.hsv.se.

Administrations compétentes

Avocat (89/48/EEG)

Sveriges Advokatsamfund (Ordre des avocats suédois)

Box 27321

102 54 Stockholm
tél. : 08-459 03 00, télécopie : 08-660 07 79
courrier électronique : info@advokatsamfundet.se
<http://www.advokatsamfundet.se>

Agent immobilier (92/51/EEG)
Fastighetsmäklarnämnden (Comité des agents immobiliers)
Kammarkollegiet
Box 2199
103 15 Stockholm
tél. 08-700 08 00
télécopie : 08-700 09 99
courrier électronique : fmn@kammarkollegiet.se
<http://fastighetsmaklarnamnden.se>

Enseignants de l'enseignement public (89/48/EEG)
Högskoleverket (Direction nationale de l'enseignement supérieur)
Box 7851
103 99 Stockholm
tél. : 08-56 30 85 00
télécopie : 08-56 30 86 50
courrier électronique : naric-enic@hsv.se
<http://www.hsv.se>

Technicien de l'aviation (92/51/EEG)
Luftfartsverket (Administration nationale de l'aviation civile)
601 79 Norrköping
tél. : 011-19 20 00
télécopie : 011-19 25 75
courrier électronique : luftfartsverket@hk.lfv.se
<http://www.lfv.se>

Expert comptable (89/48/EEG)
Revisorsnämnden (Ordre des experts comptables)
Karlavägen 104
Box 24014
104 50 Stockholm
tél. : 08-783 18 70
télécopie : 08-783 18 71
courrier électronique : rn@revisorsnamnden.se
<http://www.revisornamnden.se>

*Chef des services de secours, commandant des forces de secours
pompiers, inspecteur des foyers, contremaître ramoneur (92/51/EEG)*
Räddningsverket (Direction suédoise des services de secours)

651 80 Karlstad
tél. : 054-10 40 00
télécopie : 054-10 28 89
courrier électronique : srv@srv.se
<http://www.srv.se>

*Ingénieur maritime, capitaine de navire (89/48/EEG),
électricien sur les navires, mécanicien A et B
commandant de bord A et B, Pilote A et B (92/51/EEG)*
Sjöfartsverket (Administration maritime suédoise)
601 78 Norrköping
tél. : 011-19 10 00
télécopie : 011-10 19 49
courrier électronique : sjofartsverket@sjofartsverket.se
<http://www.sjofartsverket.se>

*Thérapeute du travail, audionome, analyste biomédical, diététicien,
orthophoniste, opticien, ingénieur en orthopédie, psychologue, psy-
chothérapeute, infirmière ou infirmier spécialisé en radiographie,
physicien d'hôpital, kinésithérapeute, chiroprateur, (89/48/EEG),
préparateur en pharmacie, hygiéniste dentaire, infirmière ou infir-
mier dentaire (92/51/EEG)*

Socialstyrelsen (Direction nationale de la santé et des affaires
sociales)
106 30 Stockholm
tél. : 08-55 55 30 00
télécopie : 08-55 55 34 20
courrier électronique : socialstyrelsen@sos.se
<http://www.sos.se>

Moniteur d'auto-école (92/51/EEG)
Vägverket (Administration nationale des routes)
781 87 Borlänge
tél. : 0243-750 00
télécopie : 0243-758 25
courrier électronique : vagverket@vv.se
<http://www.vv.se>

Enseignant d'université

Il n'y a pas d'administration compétente. L'évaluation est faite
par l'employeur lors de l'embauche (université et enseignement
supérieur).

**Administrations compétentes en Suède
pour les secteurs visés par les directives**

Architecte

Högskoleverket (Direction nationale de l'enseignement supérieur)

Box 7851

103 99 Stockholm

tél. : 08-56 30 85 00

télécopie : 08-56 30 86 50

courrier électronique : hsv@hsv.se

<http://www.hsv.se>

Vétérinaire

Jordbruksverket (Direction suédoise de l'agriculture)

551 82 Jönköping

tél. : 036-15 50 00

télécopie : 036-19 05 46

courrier électronique : jordbruksverket@sjv.se

<http://www.sjv.se>

*Pharmacien, sage-femme, médecin,
infirmière infirmier, dentiste*

Socialstyrelsen (Direction nationale de la santé et des affaires sociales)

106 30 Stockholm

tél. : 08-55 55 30 00

télécopie : 08-55 55 34 20

courrier électronique : socialstyrelsen@sos.se

<http://www.sos.se>

Informations sur les directives de la communauté européenne

http://europa.eu.int/comm/internal_market/en/people/qualif/codesv.pdf

(manuel et code de référence)

http://europa.eu.int/comm/internal_market/en/people/qualif/guidesv.pdf

Comment faire valider sa formation?

Avoir son examen ou son expérience professionnelle validé et comparé à la situation suédoise est une condition indispensable pour trouver un emploi conforme à sa qualification. L'Office national de l'intégration a édité ce texte en collaboration avec les administrations qui valident les diplômes étrangers. Ce guide montre quelles sont les validations pour lesquelles les différentes administrations sont compétentes et décrit comment se déroule une validation. Vous trouverez également ici les adresses des différentes administrations.

Vous pouvez commander des exemplaires de ce texte en Suedoise facile à notre service de distribution :
Migrationsverket
Distributionen
601 70 Norrköping

Nous avons également traduit ce texte en anglais, espagnol, bosniaque / serbe / croate, arabe, persan, turc, somali, russe et soranî. Ces traductions ne sont pas imprimées, mais vous pouvez les trouver en document pdf sur notre page d'accueil www.integrationsverket.se. Vous y trouverez également une version en Suédoise.



INTEGRATIONSVERKET

Guldringen 58, Box 633, 601 14 Norrköping

Tel. 011-36 13 00, Fax 011-36 13 01

integrationsverket@integrationsverket.se • www.integrationsverket.se